

Conseil Municipal

Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue,

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, le :

MERCREDI 18 MAI 2022 à 19H30

Salle de Conférence de la Médiathèque
(ordre du jour ci-joint)

Le Conseil Municipal se réunira en présence du public et dans le respect des mesures sanitaires.
La séance sera également retransmise en direct sur la page Facebook de la Mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion et vous prie d'agréer, Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Antoine GRAU



Mairie de Lagord

1 rue de la Métairie - 17140 Lagord
05 46 00 62 00
mairie@lagord.fr

ORDRE DU JOUR

(Conseil Municipal du Mercredi 18 mai2022)

INFORMATIONS

- a) Information sur les décisions de marché public et les engagements supérieurs à 4 000€

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé à l'association Les Jardins Partagés de Lagord

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

- 2) Subventions municipales 2022 aux associations
3) Subventions municipales 2022 aux coopératives scolaires
4) Demande de subvention auprès du Département – Réalisation d'un cheminement doux rue des Cerisiers/rue des Cigognes

URBANISME – VOIRIE – DOMAINE PUBLIC

- 5) Dénomination d'une voie : Les Greffières – rue Eugène Freyssinet et Impasse Eugène Freyssinet

RESSOURCES HUMAINES

- 6) Création d'un poste de « Responsable du pôle Solidarité – Directeur/rice du CCAS » à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'Attaché principal
7) Création d'un poste de « Directeur/rice de la Maison des Jeunes et chargé(e) de mise en œuvre des animations ville » à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'Adjoint d'animation
8) Création de postes d' « Agent territorial spécialisé des écoles maternelles » à temps complet (35/35^{ème}) – aux grades d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

ENFANCE-JEUNESSE

- 9) Fin de la prise en charge d'une partie de l'abonnement transport scolaire pour les collégiens et les lycéens